



HAL
open science

Le travail indépendant des immigrés et sa sociologie

Alberto Riesco-Sanz

► **To cite this version:**

Alberto Riesco-Sanz. Le travail indépendant des immigrés et sa sociologie. Desmarez, P.; Lanciano-Morandat, C.; Monchatre, S.; Stroobants, M. y Vatin, F. (Coord.), Temps, travail et salariat. Actualité de la pensée de Mateo Alaluf et Pierre Rolle, Octares, 2012, 978-2-915346-95-4. hal-01773313

HAL Id: hal-01773313

<https://hal.science/hal-01773313>

Submitted on 21 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le travail indépendant des immigrés et sa sociologie

Alberto Riesco

Derrière l'indécision des formes d'emploi, la substitution de groupes ou de configurations de salariants aux employeurs individuels, la multiplication des travailleurs plus ou moins indépendants, il faut sans doute voir se dessiner d'autres procédures de mobilisation et d'usage du travail que celles connues jusqu'à présent.

(Rolle, 2001, p. 315)

Dans les années 1970-1980, les premières formulations de ce que l'on a appelé la sociologie de l'*entrepreneuriat ethnique* (*économies ethniques, minorités intermédiaires, économies d'enclave ethnique*)¹ (Light, 1972 ; Bonacich, 1973 ; Bonacich et Modell, 1980 ; Light et Bonacich, 1988 ; Wilson et Portes, 1980 ; Portes et Bach, 1985 ; Portes et Jensen, 1987) ont mis en relief les virtualités « émancipatrices » (ou du moins, socialement bénéfiques) de l'*entrepreneuriat* et des modes d'emploi basés sur le travail indépendant. Elles ont insisté aussi sur le fait que l'*entrepreneuriat* n'était pas distribué de façon homogène au sein de la population. En effet, certains segments de population – souvent « ethniquement » et « culturellement » différenciés – manifestaient un *penchant* plus net que la moyenne pour le travail indépendant. On présupposait par là que la distribution et l'assignation sociale d'activités dans les sociétés capitalistes ne se faisaient pas, exclusivement, ni même principalement, par le biais des mécanismes du marché. Selon ces approches, la spécialisation de certaines populations dans les activités de travail indépendant ne pourrait pas s'expliquer à partir de la logique « économique » moderne : la dynamique « universelle », « aveugle » et « abstraite » du marché aurait imposé, à moyen terme, une présence semblable de l'*entrepreneuriat* dans tous

1. Pour une analyse plus détaillée de ces approches et de leur développement, voir A. Riesco (2008, 2010).

les segments de la population. Il faudrait donc chercher les raisons de cette spécialisation dans les dimensions et dans les structures socioculturelles où la dynamique économique serait intégrée (*encastrée*, selon les termes de Granovetter, 1985).

Dans ces premières approches de la sociologie de l'*entrepreneuriat ethnique*, les dimensions et les structures socioculturelles ont été réduites, de fait, aux caractéristiques communautaires propres aux groupes étudiés (un procédé que nous avons taxé de *communautariste*) (Riesco, 2010). Aborder la concentration et la spécialisation de certaines minorités ethniques sur le travail indépendant équivalait à se centrer sur les formes (soi-disant spécifiques) d'organisation sociale (gestion des affaires comprise) présentes dans ces groupes minoritaires. Il s'agissait d'insister sur la trame sociale, culturelle et institutionnelle (valeurs, tissu associatif, réseaux, cadres normatifs et règles, etc.) qui articulerait intérieurement ces communautés ethniquement différenciées. Et c'est justement la présence ou l'absence de cette structure sociale et de ces *formes de vie* (qui permettraient de mobiliser toute sorte de ressources : financières, force de travail, information, clients, etc.) qui, en dernier recours, déterminerait les capacités *entrepreneuriales* plus ou moins importantes des différentes catégories de population.

La sociologie de l'*entrepreneuriat ethnique* traçait ainsi les grandes lignes d'un mode d'organisation collective doté d'une structure sociale dense, centré sur l'appartenance « ethnique ». Cette collectivité « ethniquement » délimitée constituait une communauté d'ordre « moral », établissant ainsi clairement un « dedans » et un « dehors » du groupe ou, autrement dit, un dualisme des cadres normatifs présents dans les relations sociales et dans les échanges. L'application de ces deux cadres dépendait du fait que l'interlocuteur fit ou non partie de cette unité moralement constituée. La *solidarité de groupe* était donc le fruit du sens d'appartenance à une même collectivité, définie ethniquement (il s'agissait d'une solidarité « ethnique ») et érigée moralement (c'était une solidarité « forcée »).

Les relations sociales intracommunautaires semblaient donc être régies par les principes de réciprocité et d'obligation typiques des échanges de *dons* et de *contre-dons*. Les relations sociales (relations économiques comprises) étaient circonscrites (*encastrées*) dans le cadre normatif et institutionnel qui donnait cohésion au groupe. L'aspect strictement « économique » était subordonné à l'aspect « social » et limitait ainsi l'impact négatif du premier sur le second, tout en permettant la mise sur pied « d'alternatives » entrepreneuriales très efficaces du point de vue de la logique économique dominante dans les sociétés capitalistes. Selon ces

approches, *l'encastrement* des relations économiques dans la structure sociale, institutionnelle et normative du groupe, sa subordination à cette dernière, permettait de doter les relations sociales d'une plus grande stabilité, d'une plus grande justice et équité, grâce au glissement d'une « pure » logique de marché (l'« *Economique* ») à une logique des conventions, des normes et des obligations (le « *Social* »).

Affinité, immédiatisme et exceptionnalité ethnique

Quelle évaluation peut-on faire des résultats obtenus par ces premières approches de la sociologie de *l'entreprenariat ethnique* ? Elles ont abordé « l'énigmatique » concentration sur le travail indépendant de certaines minorités ethniques comme résultat d'une confluence (une affinité) entre les modes d'organisation sociale (*formes de vie*) de ces minorités et les caractéristiques (conditions indispensables) des activités entrepreneuriales. Toutefois, avec ce point de départ, il est difficile de dépasser la simple confirmation de ce qui est déjà existant et connu de nous : la présence aujourd'hui d'un lien entre certains groupes de population ethniquement différenciés et certaines formes d'emploi basées sur le travail indépendant.

Abordé à partir de *l'immédiatisme*, observé à la lumière de la cohérence formelle propre à tout instant présent, ce lien entre populations et emplois, capacités de travail et constellations de postes de travail, donne l'apparence d'une stabilité et d'une continuité dans la configuration sociale, ce qui est très discutables dans les sociétés modernes (Rolle, 2005a, p. 106 ; Rolle, 2005b, p. 201). A partir de ces présupposés, nous ne pourrions guère dire plus des processus et des dynamiques sociales passés qui auraient déclenché la spécialisation économique de ces minorités, et nous pourrions en dire moins encore de l'impact que cette spécialisation pourrait avoir sur les processus et sur les dynamiques sociales futures. En fait, une fois le problème formulé en termes d'*affinité*, toute tentative de transcender la simple constatation du présent pour avancer une hypothèse sur la dynamique générale des modes d'emploi basés sur le travail indépendant des immigrés, semble nous conduire irrémédiablement à la tautologie suivante : la concentration significative de certaines minorités ethniques dans des activités de travail indépendant permettrait de constater l'existence d'une *affinité* entre elles. Et à quoi serait due cette concentration significative ? Et bien, tout bonnement à la présence de cette *affinité* !

Pour admettre ces formulations, il faudrait d'abord présupposer que dans les sociétés modernes, tout comme auparavant dans d'autres sociétés, les populations sont assignées de façon permanente à une activité ou

à une autre et que le caractère obligatoire de certaines activités va de pair avec l'interdiction formelle d'en réaliser d'autres (pour lesquelles il pourrait y avoir des restrictions magiques et rituelles). En un mot, il faudrait présupposer que le lien entre populations et activités est configuré comme un lien durable, si durable qu'il deviendrait une unité stable, une identité. Cependant, l'élimination de tout lien permanent et stable entre « sujets » et « fonctions », ne serait-ce pas justement le fondement des nouvelles formations sociales capitalistes ? (Rolle, 1988, p. 15 ; Rolle, 1996, p. 106 ; Alaluf, 1986a, p. 233-234 ; Alaluf, 1993, p. 307 ; Alaluf, 2003, p. 96). La révolution permanente des processus productifs et le renforcement de la mobilité sociale, ne constituent-ils pas la base de la force « égalisatrice » et « subversive » du capitalisme, par opposition à la stagnation de l'Ancien Régime ? La généralisation d'une force de travail formellement libre (mobile) et de la concurrence entre les différents capitaux, ne fait-elle pas éclater toute prétention de lier de façon stable et durable des travailleurs à des postes de travail concrets (en ouvrant ainsi les portes à la gestion différenciée des populations et des occupations) ?

Comme il a déjà été souligné (Rolle, 2005a, p. 120), dans les formations sociales capitalistes, l'emploi suppose de moins en moins un métier, une formation et un style de vie spécifiques. Bien au contraire, l'enjeu primordial du *travail* consiste à détruire toutes les formes particulières qu'il renferme ou, autrement dit, le *travail abstrait* s'affirme par le *travail concret*, mais aussi contre lui (Rolle, 2001, p. 311). En ce qui concerne l'accomplissement d'opérations qui composent les processus de travail, la dynamique capitaliste contemporaine aurait donc tendance à garantir que ces opérations puissent se faire au-delà des spécificités et des particularités (ethniques par exemple) des populations et, en un mot, au-delà de ce que Marx ([1847] 1987, p. 96) appelait l'« idiotisme du métier ».

L'approche *communautariste* du travail indépendant des minorités ethniques implique aussi un repli sur le phénomène étudié et sa déconnexion d'autres processus et d'autres dynamiques sociales. Par exemple, les structures économiques et productives, dépouillées de tout dynamisme à la suite de cette approche *immédiatiste*, sont réduites au rôle de simples « contenants » de l'action entreprenante des sujets : « contextes » stables, ayant des caractéristiques communes à l'ensemble de la population, qui n'apporteraient pas beaucoup à l'explication de la spécialisation entreprenante de ces minorités. Selon cette optique, la clé explicative devait nécessairement se situer dans les dimensions et les caractéristiques communautaires des minorités ethniques : formes de vie, identités, valeurs, réseaux et ressources propres, stratégies entrepreneuriales, institutions d'appui, etc.

De telles optiques ont promu une approche des phénomènes « entrepreneurs » des minorités en termes « d'exceptionnalité ethnique ». C'est-à-dire qu'elles ont encouragé une *ethnification* du phénomène étudié, en ignorant combien ses caractéristiques, soi-disant spécifiques, pourraient être généralisables aux populations ethniquement majoritaires. Pour la sociologie de l'*entrepreneuriat ethnique*, la clé du succès entrepreneurial de ces minorités résiderait dans leurs modes (soi-disant) spécifiques de « faire des affaires », soit dans la régulation communautaire des échanges économiques. Dans la mesure où le communautaire était défini en termes ethniques et que l'ethnicité était le principe fondamental d'articulation et de régulation des échanges, il convenait de parler d'économies *ethniques* (ou d'*entrepreneuriat ethnique*, d'économies d'enclave *ethnique*, d'entreprises *ethniques*, etc.) et non pas simplement « d'économie ». Toutefois, pour ce qui a trait strictement à la dynamique interne de ces groupes, pouvons-nous considérer l'ethnicité comme l'unique ou le principal élément articulatoire ? Les débats surgis au sein de la sociologie de l'*entrepreneuriat ethnique* semblent eux-mêmes suggérer le contraire. L'ethnicité ne semble donc pas être véritablement l'élément articulatoire unique de ces populations, pas plus que le *communautarisme* ethnique n'est l'instrument régulateur unique de leurs échanges socio-économiques².

Nous devons signaler toutefois que les reformulations postérieures (et même d'autres contemporaines) de la sociologie de l'*entrepreneuriat ethnique* se sont proposées, plus ou moins ouvertement, d'aller plus loin que les approches *communautaristes* et *ethnacistes* que nous remettons en question. La connexion de la *solidarité ethnique* avec le débat plus large sur le *capital social* (Portes et Sensenbrenner, 1993), l'approche des *ressources de l'entrepreneuriat* (Light et Rosenstein, 1995), ce que l'on appelle *perspective interactive* (Waldinger, Aldrich et Ward, 1990), les approches de l'*entrepreneuriat ethnique transnational* (Portes, Guarnizo et Haller, 2002) ou de

2. Nous nous référons à des polémiques comme celles portant sur l'accès limité des femmes aux ressources communautaires et à la solidarité ethnique en raison de l'existence d'idéologies et de pratiques *familialistes* traditionnelles ; des polémiques sur l'extension des bénéfices des *économies ethniques* aux compatriotes qui y travaillent comme salariés, ainsi que sur l'importance dans ces entreprises de travail non rémunéré ; des polémiques sur la prolifération de conflits de travail entre employeurs et employés appartenant aux mêmes minorités ethniques ; sur l'incidence d'autres éléments (religieux, politiques, générationnels et de genre) comme critères déterminants des frontières « morales » au sein desquelles seraient en vigueur les principes de « solidarité communautaire » ; sur la géométrie variable de la dimension « ethnique » elle-même (*sous ethnicités, ethnicité interne*, mobilisation et démobilisation instrumentale de l'identité « ethnique ») ; et des polémiques sur la fuite du *communautarisme* quand celui-ci implique des restrictions à la croissance économique de ces initiatives, etc. Nous avons abordé ces débats plus en détail dans A. Riesco (2010).

l'incrustation mixte (Rath, 2000), constituent autant de tentatives pour porter les réflexions sur la spécialisation économique des minorités ethniques au-delà de leurs caractéristiques communautaires et de leurs *formes de vie*.

Ces nouvelles approches de la sociologie de *l'entrepreneuriat ethnique* se référeront, selon les cas, au besoin d'aborder en même temps les dimensions de l'offre (ressources socio-culturelles, réseaux et capital social, caractéristiques démographiques) et de la demande (caractéristiques des créneaux économiques, législation migratoire et de travail) de *l'entrepreneuriat*. Elles souligneront l'importance de faire interagir les caractéristiques des populations impliquées avec les *structures d'opportunité de marché* (caractéristiques des secteurs considérés) et avec leurs conditions d'accès (compétence interethnique et politiques étatiques). Elles mettront en rapport les initiatives entrepreneuriales des immigrés avec les pratiques transnationales des gouvernements et des grandes entreprises, c'est-à-dire avec des circuits, des ressources, des réseaux et des dynamiques sociales transcendant les limites de l'Etat-nation. Elles revendiqueront une approche des pratiques entrepreneuriales des immigrés qui tiendra compte des variations des contextes économiques, politiques, sociaux et institutionnels ainsi que de l'impact de la configuration des différents modèles de régulation et de *welfare*.

Toutes ces reformulations de la sociologie de *l'entrepreneuriat ethnique* constituent sans aucun doute un progrès théorique par rapport aux formulations *ethnicistes*, *culturalistes* et *communautaristes* que nous avons abordées précédemment. Toutefois, la façon dont ces nouvelles approches ont « résolu » le débat risque de perpétuer certains problèmes anciens tout en en créant de nouveaux.

Allegre, ma non tropo : du communitarisme ethnique aux paradigmes actionnalistes

Comme nous l'avons vu, les formulations traditionnelles de la sociologie de *l'entrepreneuriat ethnique* avaient « décontextualisé » le phénomène étudié en ignorant tout ce qui était exclu des dynamiques, des caractéristiques et des processus constitutifs des groupes ethniques considérés. L'enjeu de ces nouvelles approches était d'en restituer la complexité en ajoutant à l'analyse d'autres dimensions ignorées jusque là. C'est ainsi que le chercheur pourrait mettre à jour le caractère « multidimensionnel » de *l'entrepreneuriat ethnique*, qui peut se baser sur la *propriété ethnique* des entreprises, mais aussi sur le *contrôle ethnique* d'un secteur d'activité (Light et Gold, 2000). *L'entrepreneuriat ethnique* peut ainsi agir sur des mar-

chés dont les caractéristiques varient (marchés locaux, nationaux ou internationaux ; marchés orientés vers des consommateurs « ethniques » ou vers la population majoritaire, etc.) (Jones, Barrett et McEvoy, 2000) et mobiliser des ressources non seulement *ethniques*, mais aussi *de classe* (Light et Rosenstein, 1995), nationales et transnationales (Portes, Guarnizo et Haller, 2002), *générales et spécifiques* (Light et Rosenstein, 1995). En un mot, *l'entreprenariat ethnique* contextualisé est conditionné (*encastré*) dans des modèles de régulation et institutionnels différents, articulés à des échelles spatiales différentes (locales, régionales, nationales, internationales, etc.) (Rath, 2000).

Nous aurions ainsi ajouté de nouveaux éléments à l'analyse, « découvert » de nouvelles pièces du puzzle social. Nous aurions maintenant une « représentation » plus complète de la complexité des modes d'emploi basés sur le travail indépendant des immigrés. Pourtant, une description peut-elle remplacer une explication? La simple superposition d'éléments et la configuration de typologies laborieuses n'ajoutent pas nécessairement et automatiquement une complexité à l'analyse. D'autre part, l'élaboration d'une typologie présuppose l'existence d'un type de liens entre les éléments la composant. Ces typologies, loin d'être le produit inductif de convergences phénoménales propres à la réalité sociale que le chercheur obstiné n'aurait qu'à « découvrir » et « déchiffrer », supposent en réalité la présence préalable d'un modèle théorique. Cependant, la sociologie de *l'entreprenariat ethnique* n'explicite jamais les présupposés théoriques utilisés pour établir ces typologies, ni les critères grâce auxquels nous devrions présupposer que les éléments qui la composent sont effectivement interconnectés. Au-delà des catégories incorporées à la typologie, nous ignorons tout des rapports qui existeraient et qui articuleraient chaque élément, et chaque sphère sociale entre eux.

Ces typologies ne sont mobilisées que comme simple reflet (« représentation », « lecture », « reproduction ») de la réalité sociale. Mais, une fois les typologies « descriptives » constituées, elles acquièrent le rang de « modèle explicatif » applicable à la réalité sociale. Une réalité sociale qui, observée depuis ce « modèle », est immédiatement définie et délimitée par ce qui a été préalablement énoncé et considéré (nous ne savons pas en fonction de quels critères) dans la typologie soi-disant descriptive du *Social*. Le procédé typologique (qui n'a rien d'exclusif à la sociologie de *l'entreprenariat ethnique*) nous désarme face à cette sociologie *instantanéiste* que nous critiquons. Une sociologie qui ne peut que confirmer ce que nous savons déjà, que constater l'inévitable (la justice, et/ou la fonctionnalité) du moment présent, de ce qui perdure et qui paraît stable (reproduction sociale de l'identique).

Malheureusement, ce n'est pas le seul problème « classique » qui s'est perpétué au sein de ces nouvelles approches de *l'entrepreneuriat ethnique*. L'explication de la prévalence du travail indépendant chez ces populations par l'effort qu'elles développeraient pour accommoder les ressources communautaires aux opportunités du marché (Waldinger, Aldrich et Ward, 1990 ; Light et Rosenstein, 1995) a conduit ces auteurs à insister sur les ressources et les stratégies d'action des minorités ethniques. On ne s'éloigne pas ainsi significativement des présupposés du *communautarisme* et du *culturalisme* critiqués précédemment.

Ces approches *actionnalistes* sont donc dans le prolongement logique de la sociologie *immédiatiste* mentionnée plus haut. Quand l'objet d'étude se situe en marge de toute durée et de tout processus (en y privilégiant la cohérence, l'équilibre et l'identité propres à *l'instant*), qu'est-ce qui pourrait expliquer, autrement, le changement observé si ce n'est l'action des acteurs et leurs rapports de pouvoir ? Ce type de raisonnements nous place face à d'autres difficultés : les interventions et actions des acteurs devraient permettre d'expliquer la configuration et la dynamique de la société ; mais comment sont apparus ces sujets sociaux ? Seraient-ils des sujets autoproduits ? Ou plus simplement se bornent-ils à actualiser des positions qui existaient depuis toujours dans la société ? Esclaves, serfs et prolétaires hier, précaires, femmes ou immigrés aujourd'hui. Ainsi, les dénominations changeraient mais pas le fondement qui semble se cacher derrière toute formation sociale : le rapport inégal de pouvoir qui met face à face dominants et dominés, majorités et minorités, hégémoniques et subordonnés. S'il en est ainsi, l'axiome selon lequel l'histoire de l'humanité est l'histoire de la lutte des classes serait vrai ? D'un point de vue politique, ce type de postulats peut servir à la mobilisation, mais il est insoutenable, sociologiquement parlant.

C'est cependant ce que l'on affirme lorsque l'on soutient que, dans les sociétés capitalistes contemporaines, ce sont les acteurs et leurs actions, leur confrontation continue dans des luttes hétérogènes pour le pouvoir, qui sont responsables, en dernier ressort, de la dynamique sociale, ce sont eux qui en garantissent l'équilibre et l'ajustement. La compréhension de la structure sociale se ramène ainsi à un problème d'interaction entre personnes ou groupes (Alaluf, 1993b, p. 311), à un problème de rapports de pouvoir présent dans toutes les dimensions imaginables de la société. Les modes de domination typiques des sociétés modernes seraient donc caractérisés comme des modes de domination *immédiats* et *anthropomorphiques* (d'un groupe sur un autre), au lieu d'être des modes *médiatisés*, *impersonnels* et *abstraits* (Postone, 2006). D'autre part, la dynamique sociale serait ainsi réduite, elle aussi, à une succession d'états d'équilibre, à

une répétition d'instants dont le seul fil conducteur possible serait les événements conjoncturels dérivés des rapports de force qui existent depuis l'Antiquité la plus reculée entre les différents groupes sociaux (dominants et dominés).

Pour terminer, arrêtons-nous un instant sur le principe de non détermination inscrit dans les paradigmes *actionnalistes*. Selon cette optique, l'action ne serait pas un ressort automatique induit de l'extérieur, ni une conduite étrangère à la volonté (ses conséquences peuvent l'être, mais pas la motivation première qui la déclenche). L'action serait incompatible avec la détermination. En effet, elle constitue un principe de liberté et elle est constituée par ce principe. En conséquence, comme l'ont souligné certains auteurs classiques de la théorie sociale (Weber entre autres), l'action doit être guidée par un sens ; qui plus est, elle doit témoigner de l'externalisation par le sujet d'un sens subjectif. Ce sens, extériorisé par l'action, se composerait d'une série de représentations (d'objets physiques, sociaux et culturels et aussi du sujet de l'action lui-même). Mais où se situerait l'origine de ces représentations partagées ? Pour l'*actionnalisme* la réponse ne peut être que dans la « culture » (intériorisée individuellement par le biais de la « socialisation ») (Pizarro, 1979, p. 45). Paradoxalement, nous revenons donc au point de départ et retrouvons, une fois encore, les valeurs, les normes, les contrats, les conventions, les usages et les formes de vie si récurrents dans les formulations initiales dont nous avons déjà mentionné les limitations explicatives.

Pour en finir...

Le cas de la sociologie de l'*entreprenariat ethnique* met en évidence le fait que les limitations explicatives d'une approche sociologique ne se résolvent pas nécessairement « en en faisant plus ». La solution ne consiste pas obligatoirement à redoubler nos efforts pour en arriver (nous ou les générations futures) à une « représentation » de la société meilleure et plus ajustée. Nous pensons qu'il est bien plus important d'explicitier les cadres théoriques et les hypothèses à partir desquels, comme chercheurs, nous délimitons les relations sociales qui nous permettront d'articuler et de donner un sens à certains fragments empiriques de la dynamique sociale. Il s'agit de ne pas renoncer à reconstruire sociologiquement notre objet d'étude, soit de ne pas nous limiter à décrire la cohérence et l'équilibre apparents de tout moment présent (un présent dont les caractéristiques sembleraient auto-évidentes, et non pas la conséquence du dispositif d'observation que les chercheurs ont déployé).

En ce qui concerne le travail indépendant des populations d'origine immigrée, cette reformulation, encore à faire, demanderait, entre autres choses, de renoncer aux approches *immédiatistes* en termes d'*affinité*. Dans un contexte de formations sociales capitalistes axées sur les dispositifs et les institutions du *salariat*, plutôt que de présupposer l'adaptation des populations (les travailleurs) au contenu concret des activités (les emplois), il serait préférable de s'intéresser aux mécanismes sociaux (procédés de transmission des connaissances, politiques d'immigration et autres mécanismes de comparaison et de stratification de la population salariée dans la hiérarchie sociale) qui modèlent et qui fixent des postes de travail concrets en fonction des travailleurs disponibles (Rolle, 2000, p. 5). Vu sous cet angle, les qualifications, les salaires, les dispositifs de promotion, les segmentations du marché du travail ou sa distribution entre les différents segments de la population ne seraient pas le résultat d'un « état d'équilibre » (conséquence des caractéristiques des activités ou des populations qui les réalisent). Ils seraient plutôt des mécanismes historiquement spécifiques de mobilisation, gestion et socialisation de la force de travail, de son développement et de son utilisation, ainsi que de la propre distribution sociale du travail.

Si nous acceptons de ne pas réduire le *salariat* à une forme juridique particulière dans laquelle l'employé et l'employeur sont clairement identifiés et interconnectés par un contrat explicite, si nous assumons que le *salariat* « peut se réaliser sous diverses formes juridiques, dès lors que celles-ci recouvrent des situations où la force de travail est jointe temporairement à ses moyens de travail, sous condition de renouveler le capital qu'elle met en valeur » (Rolle, 1998b, p. 106), nous devons nous interroger sur le sens de continuer à étudier les différents modes d'emploi comme des réalités autonomes. Pourquoi situer le travail indépendant en marge de la dynamique générale du *salariat* ou en opposition à celui-ci ? N'est-il pas préférable de considérer les modes d'emploi basés sur le travail indépendant – d'immigrés ou d'autochtones – comme l'une des modalités possibles de mobilisation et d'utilisation de la force de travail dans le *salariat*, plus que comme son hypothétique dépassement ou sa dissolution ?